

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 28 avril 2026

**Le Conseil de Communauté :**

**Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

désigne Monsieur Jean-Luc Galliath en tant que Secrétaire de séance, assisté par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

**Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2026**

approuve le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026

**Point 3. INDEMNITÉS DES MEMBRES DU BUREAU - MANDATS SPÉCIAUX**

**3.1- Informations relatives aux attributions des vice-présidents et conseillers délégués – délégation de fonctions et signature**

est informé que Monsieur le Président, par arrêtés, a délégué aux Vice-Présidents les attributions suivantes :

VICE-PRESIDENT	NOM	ATTRIBUTIONS
1	Roland MARTIN	Pôle Administration Pôle Finance & Développement Économique -
2	Nadine FOFANA	Pôle Culture & Tourisme
3	Yves COQUELLE	Pôle Transition Écologique & Énergétique
4	Stéphane ZIEGLER	Pôle Eau & Assainissement
5	Tina WILHELM	Pôle Petite Enfance & Solidarité et Santé
6	Jacques MULLER	Pôle Aménagement du Territoire & Habitat
7	Guy HABECKER	Pôle Technique & Grand Projets
8	Rachel RIEDMULLER	Pôle Mobilité & Communication
9	Matthieu PFEFFER	Pôle Sports et Loisirs

**3.2- Indemnités des membres du Bureau**

fixe les indemnités du Président et des Vice-Présidents comme suit :

Élus	Pourcentage de l'indice brut terminal	Indemnité mensuelle brute en euros
Président et 1 <sup>er</sup> Vice-Président	46,1148 %	1 895,56
Autres Vice-Présidents	24,73 %	1016,53

**3.3- Mandats spéciaux des élus**

approuve le principe des mandats spéciaux et le remboursement des frais imposés par l'exercice d'un mandat spécial

**Point 4. CONFÉRENCE DES MAIRES**

valide la constitution de la Conférence des Maires.

**Point 5. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE**

**5.1- Modalités de dépôt des listes en vue de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

fixe les conditions de dépôt des listes selon les modalités suivantes :

- les listes sont déposées en séance lors de l'examen du point relatif à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants) mais le nombre des suppléants doit être égal à celui des titulaires
- les listes présentent des suppléants nominativement affectés aux titulaires

### 5.2- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

élit les membres et constitue la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Le Président : Claude MULLER

Titulaires	Suppléants
Dominique ABADOMA	Jean-Luc GALLIATH
Guy HABECKER	Francis KOHLER
Stéphane ZIEGLER	André SCHLEGEL
Marcello ROTOLO	Angélique MULLER
Nicolas SIX	César TOGNI

### 5.3- Règlement de fonctionnement de la CAO

valide le règlement de fonctionnement de la CAO applicable à compter du 15 mai 2026 pour toute la durée du mandat électif

#### Point 6. CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS POUR LA CRÈCHE DE SOULTZMATT

- valide la composition du jury à savoir :

Claude Muller Président du jury et représentant du Pouvoir Adjudicateur

Titulaires	Suppléants
Dominique ABADOMA	Jean-Luc GALLIATH
Guy HABECKER	Francis KOHLER
Stéphane ZIEGLER	André SCHLEGEL
Marcello ROTOLO	Angélique MULLER
Nicolas SIX	César TOGNI

Au titre du tiers de Maîtres d'œuvre désigné par le Président du jury :

Laurent KAUFFMANN	Architecte – Kauffmann & Wassmer Architectes
Thierry UBRICH	Architecte, secrétaire général du C.A.U.E Alsace
Jean-Yves MAIRE	Économiste de la construction - CEREC

- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'organisation du jury du concours

### Point 7. MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE AUTONOME DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

- valide les statuts modifiés de la régie autonome dénommée Service des eaux - Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
- procède aux désignations des élus appelés à siéger au Conseil d'exploitation de la Régie à savoir :

<b>Le Président</b>	Guebwiller - Claude MULLER
<b>Le Vice-Président du ressort</b>	Merxheim - Stéphane ZIEGLER
<b>19 représentants (un par commune)</b>	1 Bergholtz - Jean-Luc GALLIATH
	2 Bergholtz-Zell - Tina WILHELM
	3 Buhl - Francis KOHLER
	4 Guebwiller - Francis KLEITZ
	5 Hartmannswiller - Céline GULLUNG
	6 Issenheim - Aurélie OTTMANN
	7 Jungholtz - Guy HABECKER
	8 Lautenbach - Philippe HECKY
	9 Lautenbach-Zell - Matthieu BOECKLER
	10 Linthal - Maurice KECH
	11 Merxheim - Céline BERINGER
	12 Murbach - Maud HART
	13 Orschwihr - Jacques MULLER
	14 Raedersheim - Grégory CLADE
	15 Rimbach - Alain FURSTENBERGER
	16 Rimbach-Zell - Angélique MULLER
	17 Sultz - Marcello ROTOLO
	18 Soultzmatt-Wintzfelden - Nicolas SIX
	19 Wuenheim - Roland MARTIN

### Point 8. DÉSIGNATIONS AUX COMMISSIONS INTERNES ET MIXTES

procède aux désignations susvisées.

## Point 9. DÉLÉGATIONS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURES

### 9.1- Agence France Locale (AFL) – Désignation de Représentants de la CCRG – Octroi de garantie à certains créanciers

- désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale, à savoir :
  - Titulaire : Roland MARTIN
  - Suppléant : Dominique ABADOMA
- autorise le représentant titulaire ou suppléant de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### 9.2- Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

- décide que la Garantie de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
  - ✓ le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est autorisé(e) à souscrire
  - ✓ la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours
  - ✓ la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et si la Garantie est appelée, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés
  - ✓ le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget,

et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement

- autorise le Président ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe
- autorise le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### 9.3- Représentants de la CCRG au sein de la Société Publique Locale (SPL) FloRIOM SPL

- désigne cinq représentants pour la CCRG appelés à siéger à l'Assemblée Générale des Actionnaires et au sein du Conseil d'Administration de FloRIOM SPL (ces derniers ne devant pas être les mêmes élus que ceux désignés par les communes), à savoir :
  - Claude PLACET
  - Yves COQUELLE
  - Dominique ABADOMA
  - Marcello ROTOLO
  - André SCHLEGEL
- habilite l'un de ces représentants à présenter sa candidature au poste de Président-Directeur Général de FloRIOM SPL, à savoir :
  - Dominique ABADOMA

### 9.4- Représentants de la CCRG au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

procède aux désignations susvisées

Titulaire	Suppléant
Jean-Luc GALLIATH	Angélique MULLER
Hyacinthe FRANCK	Céline GULLUNG
Claude MULLER	Roland MARTIN
Hélène CORNEC	Maud HART
Dominique ABADOMA	Grégory CLADE
Philippe HECKY	Julie LEDIT
Matthieu BOECKLER	Karine PAGLIARULO
Sophie NANTHAVONG	André SCHLEGEL
Maité SCHWOB	Matthieu PFEFFER

**9.5- Représentants de la CCRG au sein du Syndicat Mixte du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon**

*procède aux désignations susvisées.*

Titulaire	Suppléant
Bergholtz - Jean-Luc GALLIATH	Bergholtz - Claudine GEMSA
Bergholtz-Zell - Tina WILHELM	Bergholtz-Zell - Sabrina MEYER
Buhl - Yves COQUELLE	Buhl - Hyacinthe FRANCK
Guebwiller - Claude MULLER	Guebwiller - Francis KLEITZ
Hartmannswiller – Céline GULLUNG	Hartmannswiller - Joseph WEISSBART
Issenheim - Aurélie OTTMANN	Issenheim – Dominique ABADOMA
Jungholtz - Guy HABECKER	Jungholtz - Roseane VIKOR
Lautenbach - Philippe HECKY	Lautenbach - Julie LEDIT
Lautenbach-Zell – Matthieu BOECKLER	Lautenbach-Zell – Matthieu PFEFFER
Linthal - Maurice KECH	Linthal - Jessica VIVISH
Merxheim - Stéphane ZIEGLER	Merxheim - Céline BERINGER
Murbach - Maud HART	Murbach - Stéphane BUFFY
Orschwihr - Jacques MULLER	Orschwihr – Sophie NANTHAVONG
Raetersheim - Grégory CLADE	Raetersheim – Anne-Marie JACQUEY
Rimbach – Alain FURSTENBERGER	Rimbach - Marie-Natacha GALLIATH
Rimbach-Zell – Angélique MULLER	Rimbach-Zell - André MULLER
Soultz - Maité SCHWOB	Soultz - Karine PAGLIARULO
Soultzmatt-Wintzfelden - Nicolas SIX	Soultzmatt-Wintzfelden - André SCHLEGEL
Wuenheim - Roland MARTIN	Wuenheim - Jean-Marc WEBER

**9.6- Représentants de la CCRG au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée « Nautilia »**

*désigne les sept représentants de la CCRG appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Régie « Nautilia » et valide les désignations susvisées*

- Matthieu PFEFFER
- Aurélie OTTMANN
- Yves COQUELLE
- Alain FURSTENBERGER
- Sophie NANTHAVONG
- Claudine GRAWAY
- Angélique MULLER

*propose la désignation des trois membres extérieurs suivant :*

- Georges Winterhalter, représentant des usagers
- Pierre Schreiber, représentant de l'Éducation Nationale.
- le Président de chaque association utilisatrice de Nautilia (4 associations) par alternance

**9.7- Représentants de la CCRG au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)**

*désigne onze titulaires et onze suppléants appelés à siéger au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal et valide la composition du comité de direction intégrant le collège des représentants des organismes professionnels du tourisme et des associations*

Titulaire	Suppléant
Claudine GEMSA	Jean-Luc GALLIATH
Hyacinthe FRANCK	Francis KOHLER
Marianne LOEWERT	Claude MULLER
Claudine GRAWAY	Matthieu BOECKLER
Muriel LOTZ	Maurice KECH
Céline GULLUNG	Céline BERINGER
Nadine FOFANA	Maud HART
Matthieu PFEFFER	Jacques MULLER
Sophie NANTHAVONG	Luc MARCK
Alain FURSTENBERGER	Anne-Marie JACQUEY
Gaël LE DORZE	Nicolas SIX

**9.8- Autres organismes extérieurs**

*procède aux désignations*

**Pour le Président  
par délégation**



**Roland MARTIN  
Vice-Président**